

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE EN BREF

Sauvegarder et réaliser
une véritable démocratie

2020-2021

Toute demande de reproduction ou de traduction
de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée
à la Direction de la communication
(F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int).
Toute autre correspondance relative à ce document doit être
adressée à la Direction Générale de la Démocratie
du Conseil de l'Europe

Conception et mise en page de la couverture :
Département de production des documents et
publications (SPDP), Conseil de l'Europe

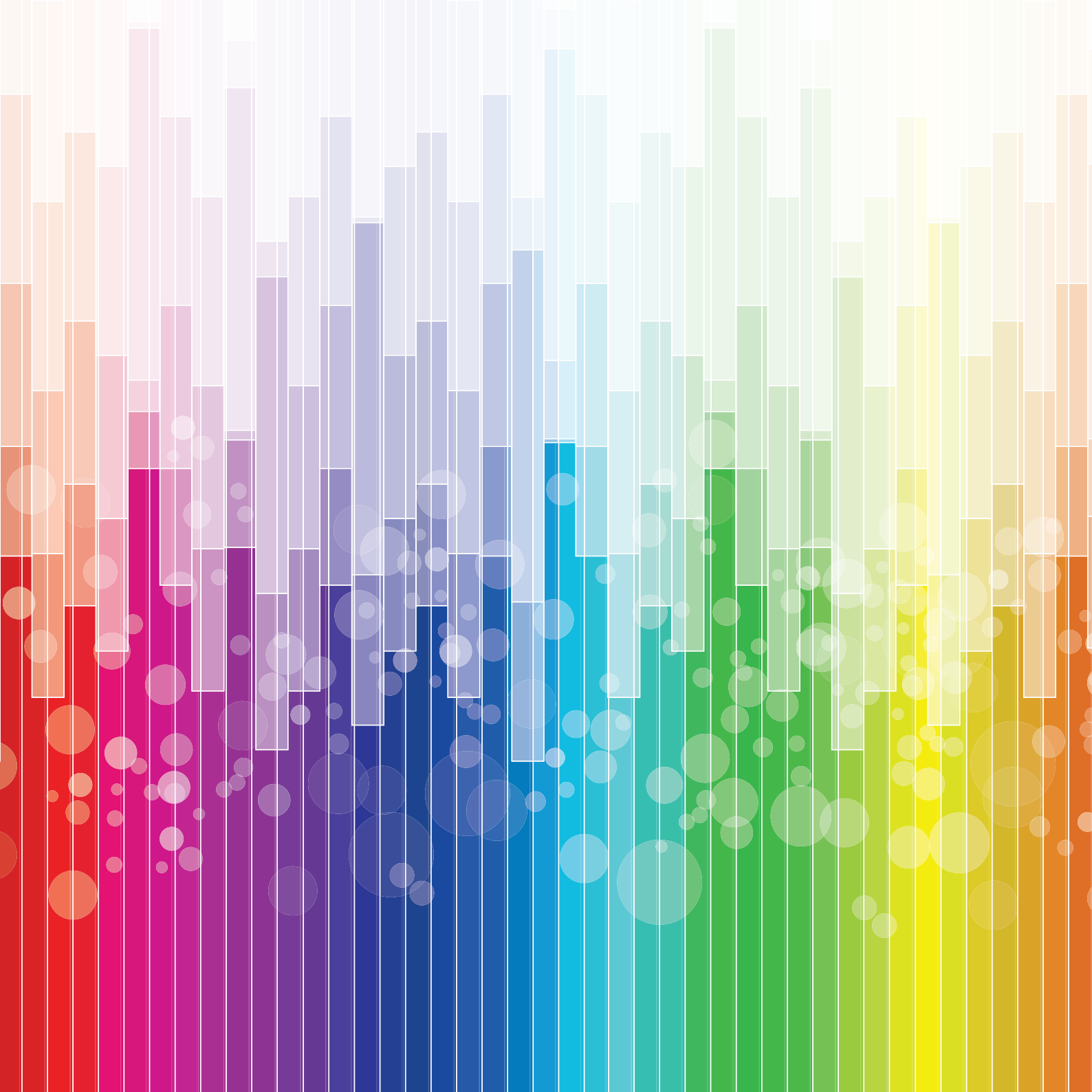
Photos: Conseil de l'Europe, ISTOCK, Shutterstock.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une
relecture de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, avril 2020
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe.

Table des matières

MANAGEMENT ET STRUCTURES	7
CHIFFRES CLÉS	16
PROGRAMMES ET PROJETS	20



Vision

« Sauvegarder et réaliser une démocratie véritable »

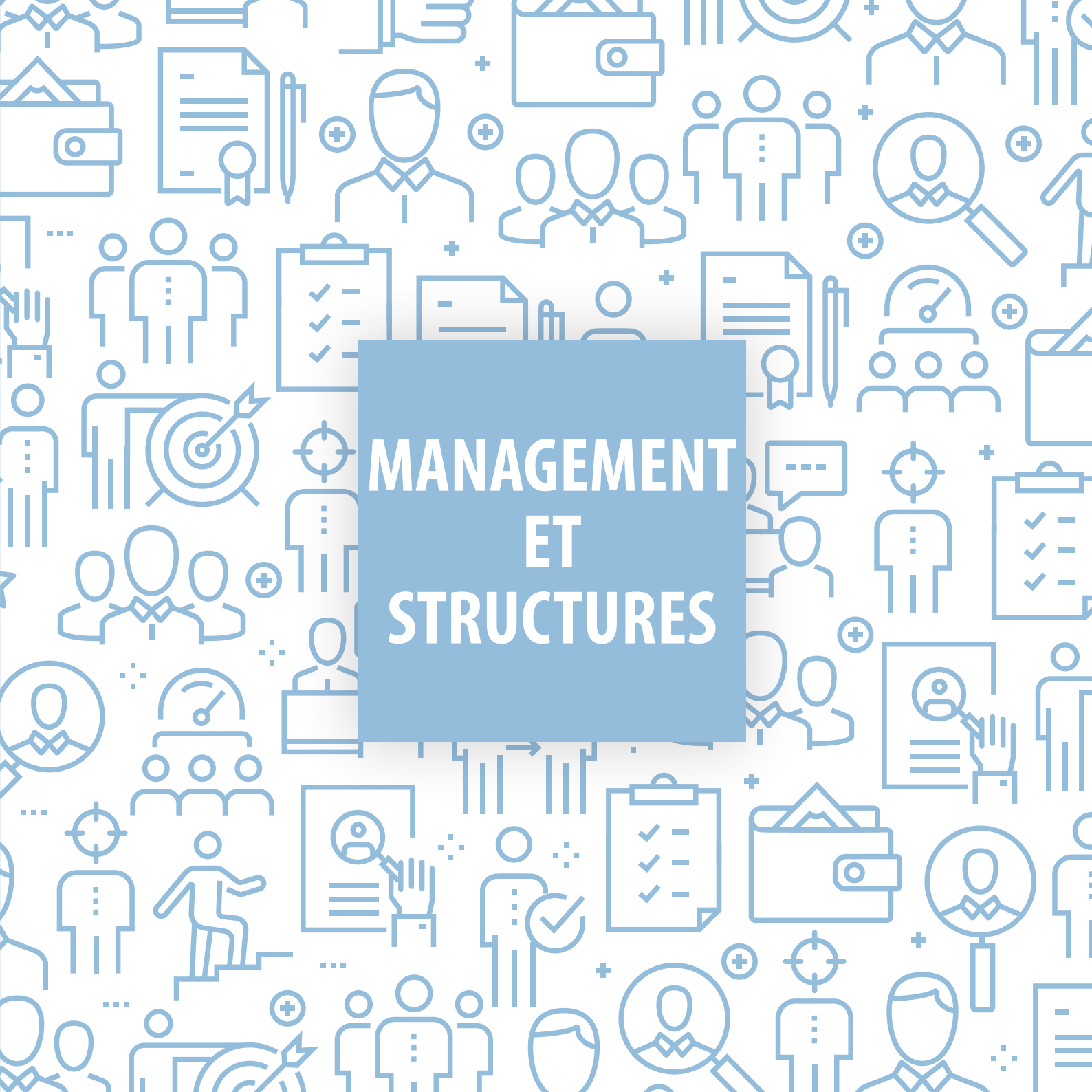
tel est l'**objectif stratégique** à long terme de la Direction générale de la démocratie

Mission

Afin de progresser vers cet objectif à long terme,

La **Direction générale de la démocratie** investit dans la sécurité démocratique et le développement d'une culture démocratique en Europe en travaillant avec les Etats membres dans **trois domaines principaux**:

- ▶ **renforcer les institutions démocratiques et la confiance des citoyens en elles**
- ▶ **construire des sociétés inclusives, exemptes de discrimination, de haine et de violence**
- ▶ **donner aux citoyens les moyens de s'engager et d'avoir confiance en un avenir européen commun.**
- ▶ Cette mission est réalisée par le biais d'activités **multilatérales**, notamment la **coopération intergouvernementale**, en élaborant des politiques, des bonnes pratiques et des normes juridiques, en surveillant et en soutenant leur mise en œuvre.

The background is a light blue field filled with a repeating pattern of white line-art icons. These icons represent various business and management concepts: individual people, groups of people, folders, documents, checklists, targets, speech bubbles, and performance metrics like speedometers. The icons are scattered across the entire page, creating a dense, thematic texture.

MANAGEMENT ET STRUCTURES

Conseil de direction



Snežana SAMARDŽIC-MARKOVIC

- **Directrice Générale de la Démocratie** au Conseil de l'Europe depuis 2012. Auparavant, elle a occupé divers postes au sein du gouvernement serbe, notamment ceux de directrice adjointe au ministère des Affaires étrangères pour les pays voisins, de ministre adjointe de la Défense (2005-2007) et de coprésidente du groupe Serbie-OTAN sur la réforme de la défense, membre du conseil de fondation de l'AMA, ministre de la Jeunesse et des Sports (2007-2012) et présidente du Fonds des jeunes talents. Elle est diplômée de l'université de Belgrade et a plusieurs spécialisations de l'université de Harvard - J.F. Kennedy School of Government, du Centre George Marshall, Garmich-Partenkirchen, et de l'université d'Oslo.



Claudia LUCIANI

- **Directrice de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance.** En 1990, elle est entrée à la Direction des affaires politiques, d'abord à la Direction des relations extérieures, puis comme conseillère politique pour l'Europe du Sud-Est et les minorités. Elle a occupé plusieurs postes à la Direction des affaires politiques, y compris sur le terrain, et a été directrice du conseil politique et de la coopération pendant cinq ans. Elle a été nommée directrice du Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) en 2011, puis de la gouvernance démocratique et de la diversité. Elle est depuis 2018 directrice de la Dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance. Elle a étudié la philosophie au Trinity College (Washington, DC), est diplômée en sciences politiques (université de Padoue), est spécialisée en droit international public et a étudié à l'ENA (Paris).



Jeroen SCHOKKENBROEK

- **Directeur de l'Anti-Discrimination.** Depuis 1993, il a occupé diverses fonctions au Conseil de l'Europe, notamment celles de chef du Secrétariat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire, représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux roms, directeur ad interim de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, conseiller spécial du Secrétaire Général pour l'Ukraine et secrétaire exécutif du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Il a étudié le droit à l'université de Leiden (Pays-Bas) où il a enseigné le droit constitutionnel et administratif jusqu'en 1993.

Susanne KEITEL

- **Directrice de la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé.** Susanne Keitel est pharmacienne titulaire d'un doctorat en technologie pharmaceutique. Après dix ans de recherche et développement (R&D) dans l'industrie pharmaceutique, elle a occupé divers postes de direction à l'Institut fédéral des médicaments et des dispositifs médicaux (BfArM), en Allemagne. Depuis octobre 2007, Susanne Keitel occupe le poste de directrice de la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM), Conseil de l'Europe à Strasbourg.



Matjaž GRUDEN

- **Directeur de la participation démocratique**
Matjaž Gruden était auparavant directeur de la planification politique, directeur adjoint du Cabinet du Secrétaire Général, conseiller politique et rédacteur de discours pour le Secrétaire Général et le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Avant d'entreprendre sa carrière au Conseil de l'Europe, il était diplomate au ministère slovène des Affaires étrangères, en poste à Bruxelles. Il est titulaire d'un diplôme en droit de la faculté de droit de l'université de Ljubljana, ainsi que d'un diplôme de troisième cycle en droit communautaire du Collège d'Europe à Bruges, Belgique.

32 Structures Intergouvernementales

- ▶ Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
- ▶ Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation et de garde (CJ/ENF-ISE)
- ▶ Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)
- ▶ Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux gens du voyage (ADI-ROM)
- ▶ Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) – structure conjointe avec le CDMSI
- ▶ Comité d'experts sur l'intégration interculturelle (ADI-INT)
- ▶ Commission pour l'égalité du genre (GEC)
- ▶ Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)
- ▶ Comité des Parties à la Convention d'Istanbul
- ▶ Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)
- ▶ Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)
- ▶ Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)
- ▶ Comité de programmation sur la jeunesse (CPJ)
- ▶ Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ)
- ▶ Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ)
- ▶ Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)
- ▶ Comité permanent de la Convention de Berne
- ▶ Commission européenne de Pharmacopée
- ▶ Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH)
- ▶ Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO)
- ▶ Comité européen sur la transfusion sanguine (CD-P-TS)
- ▶ Comité européen sur les matériaux et objets pour contact alimentaire (CD-P-MCA)
- ▶ Comité européen sur les cosmétiques et la santé du consommateur (CD-P-COS)
- ▶ Comité directeur de la Standardisation biologique
- ▶ Comité directeur de la Certification
- ▶ Assemblée plénière du Réseau des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL)
- ▶ Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO)
- ▶ Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)
- ▶ Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)
- ▶ Comité européen sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4)
- ▶ Comité de suivi de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC)
- ▶ Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

6 Structures de monitoring

- ▶ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- ▶ Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)
- ▶ Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCPM)
- ▶ Comité d'experts (COMEX) de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- ▶ Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- ▶ Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

9 Accords partiels

- ▶ **BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**
(CEB) Accord partiel élargi
Créée en 1956 – 41 membres
- ▶ **QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET DES SOINS DE SANTÉ**
(EDQM, PHARMACPOEIA) Accord partiel
Créée en 1964 – 39 membres
- ▶ **CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES MAJEURES**
(EUR-OPA) Accord partiel élargi
Créé en 1987 – 25 membres
- ▶ **EURIMAGES**
Accord partiel élargi
Créé en 1988 – 40 membres
- ▶ **INTERDÉPENDANCE ET SOLIDARITÉ MONDIALES**
(CENTRE NORD-SUD) Accord partiel élargi
Créé en 1989 – 21 membres
- ▶ **LA MOBILITÉ DES JEUNES GRÂCE À LA CARTE JEUNES**
Accord Partiel
Créée en 1991 – 21 membres
- ▶ **CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES**
(GRAZ CENTRE) Accord partiel élargi
Créé en 1994 – 33 membres
- ▶ **ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT**
(APES) Accord partiel élargi
Créé en 2007 – 37 membres
- ▶ **ITINÉRAIRES CULTURELS**
Accord partiel élargi
Créé en 2011 – 33 membres

Mise en œuvre de **33** projets conjoints Conseil de l'Europe / Commission européenne sur le terrain



BONNE GOUVERNANCE

- ▶ Pour une bonne gouvernance en Grèce
- ▶ Gestion des ressources humaines dans les collectivités locales en Serbie
- ▶ Pour une bonne gouvernance en Lituanie
- ▶ Pour une bonne gouvernance en Slovaquie



LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- ▶ Soutien aux autorités contre la traite des êtres humains en Tunisie
- ▶ Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine
- ▶ Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Serbie
- ▶ Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Macédoine du Nord
- ▶ Lutte contre la traite des êtres humains dans le sud de la Méditerranée



LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE

- ▶ Tous ensemble : vers une parité des genres dans le sport
- ▶ Promouvoir et renforcer les normes du Conseil de l'Europe en matière de sûreté, de sécurité et de service lors des matches de football et autres manifestations sportives
- ▶ Combattre la discrimination et la violence fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en améliorant les cadres juridiques et en appliquant les normes européennes
- ▶ Promotion de la diversité et de l'égalité en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Monténégro, Serbie, Macédoine du Nord
- ▶ Coopération pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action nationale en faveur des femmes de la Fédération de Russie
- ▶ Accès des femmes à la justice : mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et d'autres normes européennes en matière d'égalité des genres dans les pays du partenariat oriental
- ▶ Égalité, dignité humaine et droits de l'enfant dans le sud de la Méditerranée
- ▶ STePs : Construire des « Stratégies spécialisées pour la participation et le patrimoine »
- ▶ Soutenir la mise en œuvre de Barnahus/ Maison des enfants, Phase II



CULTURE

- ▶ Favoriser le développement régional par des itinéraires culturels transnationaux, des politiques et des pratiques patrimoniales
- ▶ Journées européennes du patrimoine
- ▶ La voie de la Convention de Faro : une participation accrue dans le patrimoine culturel

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS

- ▶ La corruption dans l'éducation
- ▶ « Génération Démocratie » Renforcer une culture de la démocratie dans l'éducation de base
- ▶ Une éducation de qualité pour tous
- ▶ Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école (DISCO)
- ▶ Méthodologies innovantes et évaluation dans l'apprentissage des langues
- ▶ ILegend – Echange d'apprentissage interculturel par l'éducation à la citoyenneté mondiale, la constitution de réseaux stratégiques et le dialogue



POLITIQUE JEUNESSE

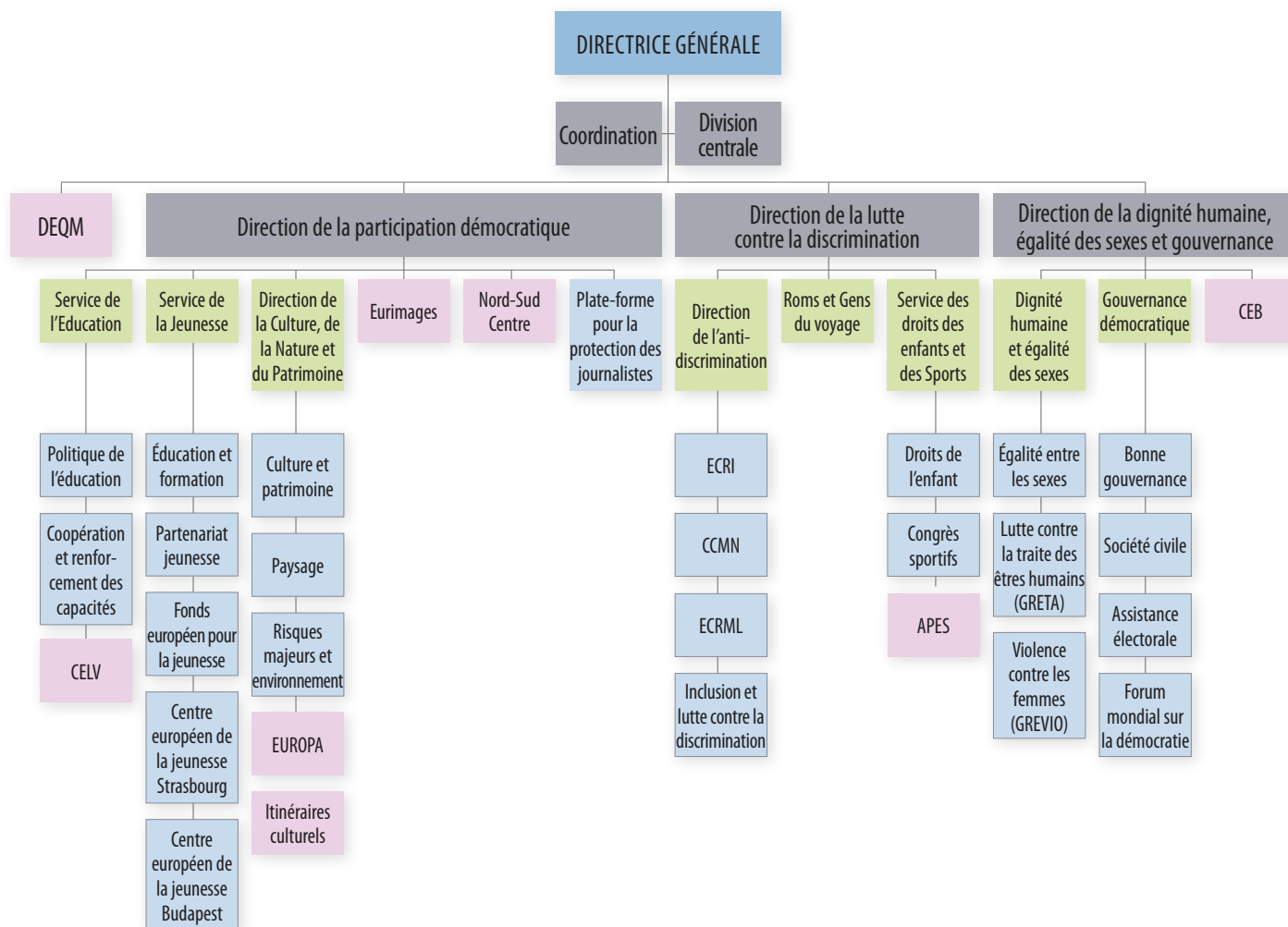
- ▶ Accord de partenariat dans le domaine de la jeunesse



INTÉGRATION DES ROMS

- ▶ JUSTROM – Accès à la justice pour les femmes roms
- ▶ ROMACTED – Promouvoir la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation des Roms au niveau local
- ▶ ROMACT 4 – Renforcement des compétences pour l'intégration des Roms au niveau local
- ▶ ROMACT 5 – Renforcer la volonté politique et la compréhension de l'inclusion des Roms au niveau local et régional
- ▶ ROMACT 6 – Renforcer les compétences pour l'intégration des Roms à l'échelle locale
- ▶ ROMACT 7 – Renforcer les compétences pour l'intégration des Roms à l'échelle locale
- ▶ INSCHOOL – Ecoles inclusives : changer pour les enfants roms

Secrétariat Organisation



The background is a dense, repeating pattern of light purple line-art icons on a white background. The icons represent various business and communication concepts: people in meetings, handshakes, gears, globes, speech bubbles, charts, and arrows. A solid purple square is centered on the page, containing the text 'CHIFFRES CLÉS' in white.

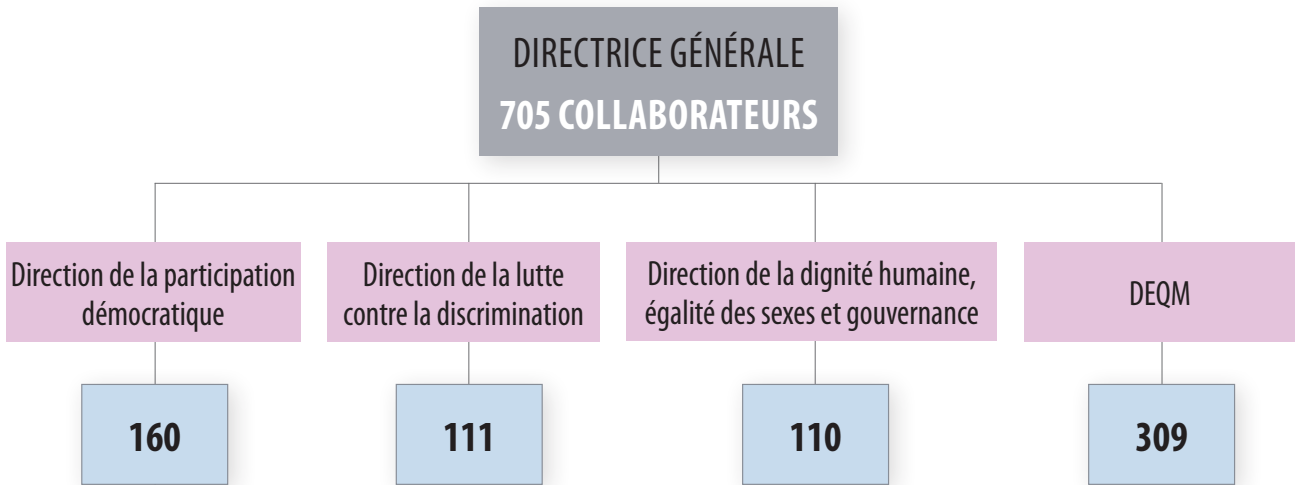
CHIFFRES CLÉS

Focus 2018

- ▶ **50** conventions constituent la base juridique de notre action
- ▶ **395** activités organisées dans **49** pays dont **37** sont des États membres
- ▶ **136** activités bilingues
- ▶ **26** conférences européennes
- ▶ **4 500** experts nationaux ont participé aux événements de la DGII
- ▶ **1 200** experts nationaux ont participé aux travaux de la DEQM
- ▶ **355** experts indépendants de **44** États membres ont été associés aux travaux de la DGII (avis, études, analyses...)
- ▶ **26** missions de représentants de haut niveau ont été organisées dans les États membres
- ▶ **22** pays et **4** organisations ont soutenu financièrement les activités de la DGII
- ▶ **50 000** utilisateurs suivent les comptes Twitter de la DGII

* pour les activités financées principalement sur le budget ordinaire

2020-2021 Ressources en personnel



2020-2021 Ressources

385 820 000 €

- ▶ **12 305 000 €**
Égalité et dignité humaine
- ▶ **26 510 000 €**
Lutte contre la discrimination, diversité et inclusion
- ▶ **231 325 000 €***
Lutte contre la criminalité, sécurité et protection des citoyens
- ▶ **14 847 000 €**
Gouvernance démocratique
- ▶ **96 093 000 €**
Participation démocratique
- ▶ **4 690 000 €**
Centres européens de la Jeunesse

* y compris le budget de la DEQM



**PROGRAMMES
ET
PROJETS**

Égalité et dignité humaine

«Garantir la protection effective des droits des femmes et des enfants à tous les niveaux»

La DGII développe des activités dans le cadre de ce programme par le biais d'une approche stratégique intégrée de l'égalité des genres et des droits de l'enfant, combinant l'élaboration de normes et de politiques intergouvernementales avec le suivi et le renforcement des capacités. Le caractère juridiquement contraignant de certaines normes, le suivi régulier par pays et l'accent mis sur une mise en œuvre efficace sont des aspects déterminants qui distinguent à la fois les traités et les mécanismes des autres organisations internationales. La coopération et les synergies avec d'autres organisations (UE, ONU, G7, etc.) sont activement poursuivies, plaçant le Conseil de l'Europe à l'avant-garde de l'action mondiale pour promouvoir et protéger les droits et la dignité des femmes et des enfants.

La DGII contribue à la réalisation de l'objectif susmentionné en aidant les États membres à parvenir à une véritable égalité entre les genres (**égalité des genres**) – notamment en luttant contre le sexisme et les stéréotypes sexistes; en surveillant l'application de la Convention d'Istanbul et en aidant les États membres à combattre la violence faites aux femmes et la violence domestique (**GREVIO**); en fournissant conseils et soutien aux États membres pour promouvoir et mieux protéger les droits des enfants, notamment la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle (**droits des enfants**).

GREVIO – Convention d'Istanbul

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, aussi appelée « Convention d'Istanbul », est entrée en vigueur le 1er août 2014. Il s'agit du premier traité international établissant un ensemble complet d'obligations juridiquement contraignantes pour apporter une réponse globale à toutes les formes de violence faites aux femmes, y compris la violence domestique.

Le GREVIO est un organe indépendant spécialisé chargé de veiller à la mise en œuvre de la Convention par les 37 États qui l'ont ratifiée. Le GREVIO est composé de 15 experts indépendants des États parties.



Anti-discrimination, diversité et inclusion

« Prévenir et combattre la discrimination fondée sur tous les motifs et promouvoir le respect de la diversité à tous les niveaux pour contribuer à une plus grande inclusion »

Le Conseil de l'Europe joue un rôle de premier plan en Europe et parmi les organisations internationales dans ce domaine, y compris l'UE, par son approche fondée sur les droits de l'homme et ses activités opérationnelles paneuropéennes, qui s'appuient sur des normes juridiques, la jurisprudence fondamentale de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions de ses organes de suivi.

La DGII contribue à la réalisation de cet objectif :

- ▶ en apportant des réponses concertées et efficaces aux défis communs pour prévenir et combattre la discrimination sous toutes ses formes et en aidant les États membres à assurer leur mise en œuvre (**Anti-discrimination, diversité et inclusion – ECRI – Roms et gens du voyage – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires – Migrants**) ;
- ▶ en étant au service des organes collégiaux de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe afin de faciliter la mise en œuvre efficace du mandat social de la CEB (**Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe**).

ECRI – Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Sur la base des décisions prises par les Sommets successifs des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, l'ECRI suit l'évolution de la situation dans le domaine du racisme et de l'intolérance dans tous les Etats membres en établissant des rapports spécifiques par pays assortis de recommandations.

Le sixième cycle de suivi de l'ECRI (2019-2023) sera axé sur l'égalité effective et l'accès aux droits (en particulier les organismes de promotion de l'égalité, l'éducation inclusive, l'accès aux droits des migrants en situation irrégulière et l'égalité LGBTI), les discours haineux et la violence motivée par la haine, ainsi que l'intégration et l'inclusion.

L'ECRI est une instance unique de suivi des droits de l'homme dans ce domaine. D'autres organismes internationaux n'effectuent pas de surveillance (par exemple, la FRA de l'UE) ou sont beaucoup plus limités dans leurs méthodes de travail et leurs ressources (par exemple, le CERD de l'ONU).



Action contre la criminalité, Sécurité et protection des citoyens

« Lutter contre les menaces qui pèsent sur l'État de droit et protéger les citoyens »

Les menaces que les activités criminelles font peser sur l'état de droit doivent être combattues efficacement, dans le respect des exigences de l'état de droit et des normes relatives aux droits de l'homme. Ces menaces comprennent la traite des êtres humains et d'autres activités criminelles, y compris dans le domaine du sport. Les menaces pour la santé des citoyens sont également des défis à relever.

La DGII contribue à la réalisation de l'objectif susmentionné :

- ▶ élaborer des normes et surveiller leur mise en œuvre afin de lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains (**GRETA**) ;
- ▶ aider les États membres et les autorités sanitaires à garantir la disponibilité et l'accès à des médicaments et des soins de santé de bonne qualité (**Qualité des médicaments et des soins de santé (DEQM)**). En outre, la DEQM contribue à la fois à la disponibilité et à l'accès à des médicaments et à des soins de santé de bonne qualité et à la protection de la santé des citoyens européens et du bien-être des animaux ;
- ▶ surveiller les conventions dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des spectateurs, de la fixation des matches et de la lutte contre le dopage (**conventions sur le sport**) et élaborer des politiques et des normes pour promouvoir un sport plus éthique, inclusif et plus sûr dans les États membres (**Accord partiel élargi sur le sport (APES)**). La position unique du Conseil de l'Europe en matière de coopération internationale dans le domaine des

politiques sportives réside notamment dans : des réseaux réguliers d'experts des ministères des États membres (contrairement à l'UNESCO), une forte capacité d'établissement de normes et des instruments juridiques solides (Conventions) qui sont des références pour l'Europe et bien au-delà. L'UE n'a pas de compétence similaire dans ce domaine.

GRETA – Traite des êtres humains

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, entrée en vigueur le 1^{er} février 2008, vise à prévenir la traite des êtres humains, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants. Elle englobe toutes les formes de traite et couvre toutes les victimes de la traite (femmes, hommes et enfants), ainsi que toutes les formes d'exploitation.

Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains est chargé d'évaluer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par les pays qui l'ont ratifiée. Le GRETA est composé de 15 experts indépendants et impartiaux des États parties.



Gouvernance démocratique

« Assurer la gouvernance démocratique à tous les niveaux de gouvernement, promouvoir la transparence, l'intégrité et la responsabilité qui aident à rétablir la confiance dans les institutions démocratiques »

La DGII développe des activités dans le cadre de ce pilier afin de consolider la confiance dans les institutions et les valeurs démocratiques, de promouvoir le pluralisme politique et d'autonomiser les citoyens et la société civile. La DGII s'attache à :

- ▶ offrir une plateforme paneuropéenne pour promouvoir la bonne gouvernance en Europe en établissant de nouvelles normes et en promouvant également les meilleures pratiques européennes, ainsi qu'en soutenant les Etats membres dans leurs réformes de l'administration publique et de la décentralisation et dans le renforcement des capacités institutionnelles des autorités locales, régionales et centrales (**bonne gouvernance**) ;
- ▶ faciliter le dialogue démocratique au niveau international à travers la Conférence des OING. La Conférence des OING est une structure ascendante unique créée spontanément par les OING dotées du statut participatif au sein du Conseil de l'Europe afin d'examiner des sujets d'intérêt commun pour la société civile ;
- ▶ une réflexion et des pratiques innovantes à travers le **Forum mondial de la démocratie**, une plateforme pour les politiciens, les experts et les activistes qui testent les initiatives et explorent les défis futurs de la démocratie dans le monde ;

- ▶ **fournir une assistance électorale** pour assurer le suivi concret des conclusions et recommandations des observations électorales de l'Assemblée parlementaire, du Congrès et de la Commission de Venise.

Centre d'expertise pour la bonne gouvernance

Le Centre transforme les normes du Conseil de l'Europe en outils pratiques qu'il met en œuvre dans plus de 20 pays et informe le Comité directeur pour la gouvernance démocratique sur les besoins et les résultats.

Le Centre est donc le mécanisme qui garantit que les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la gouvernance multi-niveaux (dont la plupart ne font pas l'objet d'un suivi) sont appliquées et ont des effets concrets.

En 2019, le Centre a mis en œuvre sept projets de grande envergure pour un montant total de plus de 9,9 millions d'euros en Albanie, Arménie, Grèce, Lituanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine. Il a apporté son soutien dans 20 autres Etats membres du Conseil de l'Europe et au Bélarus, pour des activités à plus petite échelle.



Participation démocratique

« Renforcer la culture démocratique dans les Etats membres, en particulier au sein des jeunes générations, comme une condition préalable essentielle de sécurité démocratique »

Les institutions démocratiques et les lois ne fonctionneront dans la pratique que si elles fonctionnent dans le cadre d'une culture démocratique : un ensemble de compétences, d'attitudes accompagnées de valeurs, de connaissances et de pensée critique. La DGII vise à :

- ▶ renforcer les capacités des décideurs politiques et des autres acteurs de l'éducation pour préparer les étudiants et les apprenants à la vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques et doter les citoyens et les décideurs de demain des compétences nécessaires à la culture démocratique (**Education pour la démocratie**) (**Centre européen pour les langues vivantes (Graz)**) (**Interdépendance et solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)**);
- ▶ encourager l'autonomie des jeunes et leur accès aux droits, aider les Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre une politique de la jeunesse, l'autonomisation des jeunes (**Jeunesse pour la démocratie et Centres européens de la jeunesse**), en soutenant les organisations de jeunesse de la société civile en tant que multiplicateurs de la démocratie (**Fonds européen pour la jeunesse**) et facilitant la mobilité des jeunes (**mobilité des jeunes grâce à la Carte Jeunes**);
- ▶ promouvoir des politiques et des pratiques inclusives et durables en matière de patrimoine culturel et de paysage aux niveaux national et local pour encourager l'appropriation et la participation

des citoyens (**Culture, Nature et Patrimoine**) (catastrophes **naturelles et technologiques** majeures) (**EUR-OPA**) (**Itinéraires culturels**) et le soutien à la coproduction, à la distribution et à l'exploitation d'œuvres cinématographiques internationales afin de promouvoir la diversité en tant qu'ingrédient essentiel de la démocratie pluraliste européenne (**Eurimages**).

Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie

*Ce nouvel outil présente un certain nombre de **COMPÉTENCES** clés – valeurs, attitudes, compétences et connaissances critiques et compréhension – que tous les élèves devraient avoir acquises à la fin de leurs études.*

Le cadre est principalement conçu pour être utilisé dans les écoles, mais il peut également être appliqué dans l'enseignement supérieur et l'enseignement professionnel. Il peut également être utilisé dans le cadre de l'éducation non formelle ou de l'éducation des adultes, ainsi que dans les cours de formation de la police, par exemple ou des programmes d'intégration pour les migrants ou les réfugiés.



Centres européens de la jeunesse

« Faciliter l'interaction entre les jeunes en Europe pour jouer un rôle actif dans la construction de sociétés démocratiques fondées sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe ».

Le Conseil de l'Europe est la seule organisation internationale qui invite les jeunes à participer à la prise de décision grâce à son système novateur de cogestion et, en outre, les jeunes ont un accès direct aux institutions grâce aux Centres européens de la jeunesse. Le programme Jeunesse pour la démocratie permet aux jeunes de devenir des multiplicateurs des valeurs du Conseil de l'Europe, de s'impliquer dans la coopération internationale et de défendre les droits de l'homme et la démocratie. La plupart de ces formations multilatérales, conférences, séminaires, camps de jeunes pour la paix et

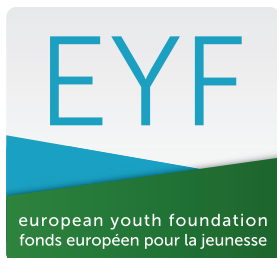
les sessions d'étude se déroulent dans les Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest et sont accompagnées par une équipe de conseillers pédagogiques internes hautement qualifiés.

Les centres encouragent également la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe, toutes les directions peuvent utiliser les installations modernes et flexibles avec des salles de réunion équipées pour l'interprétation simultanée, des centres d'information, des équipements audiovisuels et informatiques, ainsi que des locaux résidentiels pouvant accueillir jusqu'à 140 personnes. Les centres accueillent également des activités de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux conformes aux valeurs et principes du Conseil de l'Europe.

Les centres sont également un exemple de bonnes pratiques et des vitrines pour les critères du label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse et sont donc soumis à une amélioration continue. Quatorze centres de jeunesse dans les Etats membres ont reçu ce prix (état 2019).



Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ)



Le FEJ est plus qu'un simple donateur, offrant un soutien éducatif et financier aux ONG de jeunesse, mettant l'accent sur le contenu, la qualité et la méthodologie des projets qu'il soutient. Ces projets doivent être développés **par, avec et pour les jeunes** et répondent

aux besoins des jeunes et aux défis auxquels ils sont confrontés.

Doté d'un budget annuel d'environ 3,7 millions d'euros, il soutient environ 300 activités de jeunesse par an impliquant directement plus de **300 000 jeunes** et s'adresse aux jeunes

militants pour les aider à promouvoir les **valeurs du Conseil de l'Europe**. Depuis 1972, plus de **350 000 jeunes**, âgés de 15 à 30 ans et originaires pour la plupart d'Etats membres, dont un grand nombre au niveau local, ont bénéficié directement des activités financées par le FEJ.

Grâce au soutien du FEJ, les ONG locales/nationales et les réseaux régionaux peuvent mettre en œuvre des activités pilotes et sensibiliser à des questions importantes qui, autrement, seraient hors de portée de leurs finances. Les subventions structurelles, qui contribuent à couvrir les frais administratifs généraux, favorisent la **viabilité** des organisations. Les subventions pour des activités internationales rassemblent des jeunes d'au moins sept pays pour répondre aux priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.



DEQM – Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé

« Contribuer au droit fondamental de l'homme à l'accès à des médicaments et à des soins de santé de bonne qualité, et promouvoir et protéger la santé humaine et animale en » :

- ▶ établissant et fournissant des normes officielles pour le contrôle de la qualité des médicaments dans tous les Etats signataires de la **Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne** et au-delà ;
- ▶ délivrant des **certificats de conformité** qui vérifient la conformité des substances pharmaceutiques aux normes de la Pharmacopée européenne et en procédant à **des inspections auprès des fabricants de ces substances** ;
- ▶ coordonnant un réseau de **laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL)** afin de collaborer et de mettre en commun leur expertise et d'utiliser efficacement des ressources limitées dans le but de parvenir à un contrôle public efficace de la qualité des médicaments en Europe et au-delà ;
- ▶ proposant des normes éthiques, de sécurité et de qualité pour les **transfusions sanguines** (collecte, préparation, stockage, distribution et utilisation appropriée des composants sanguins) et la **transplantation d'organes, de tissus et de cellules** ;
- ▶ collaboration avec des organisations nationales, européennes et internationales dans le cadre de la **lutte contre la contrefaçon et la falsification de produits médicaux et d'autres délits similaires** ;
- ▶ fournissant des politiques et des approches modèles pour l'utilisation sûre des médicaments, y compris des lignes directrices sur les **soins pharmaceutiques** ;
- ▶ établissant des normes pour les **cosmétiques et les matériaux en contact avec les aliments** et en coordonnant le contrôle public des cosmétiques.





NOS VALEURS FONDAMENTALES

Professionnalisme

- Nous sommes attachés à la mission et aux objectifs de l'Organisation et nous nous efforçons d'atteindre les normes professionnelles les plus élevées dans les différents domaines et domaines d'intervention.

Intégrité

- Nous faisons preuve d'éthique, d'honnêteté et d'équité dans nos actions et nos décisions et nous agissons avec impartialité et indépendance par rapport aux influences extérieures indues.

Respect

- Nous coopérons avec nos collègues, nous les écoutons et nous les aidons, et nous traitons toutes les personnes avec dignité et respect, sans discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale, le sexe, les convictions, le mode de vie, l'orientation sexuelle....

www.coe.int/democracy

 CoEDemocracy

 CoeDemocracy

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.